

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux, le 19 janvier à 17 heures 15, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri Bianconi, Paul Quilichini, Jean-Pierre Sampieri, Jean-Christophe Bartoli, Caroline Cucchi, Zélia Berquez, Mathieu Cesari, Paul Giudicelli, Jérôme Polverini, Jean-Vincent Tomasi
Présents : 10	
Votants : 14	Etaient représentés : Félix Santarelli, Pierre Quilichini, Christophe Maniccia, Jean-Pierre Antonetti
	Etaient absents : Gabrielle Vautrin Secrétaire de séance : Florence Boilet
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 : budget principal et budget annexe du port de plaisance et de pêche de Pianottoli-Caldarello

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

- Montant des crédits votés en 2021 pour le budget principal (hors chapitre 16 : remboursement d'emprunts et des restes à réaliser) : 1 956 154,00 €.

Il est proposé au conseil municipal de faire l'application de cet article à hauteur de 489 038,50 €.

- Montant des crédits votés en 2021 pour le budget annexe du port (hors chapitre 16 : remboursement d'emprunts et des restes à réaliser) : 592 091,21 €

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 148 022,80 €

En section de fonctionnement, le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

En section d'investissement, les dépenses concernées pour le budget principal sont :

CHAPITRE	CREDITS VOTES EN 2021	CREDITS OUVERTS EN 2022
20 Immobilisations incorporelles	72 000,00	18 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 184 514,00	296 128,50
23 Immobilisations en cours	599 640,00	149 910,00
020 Dépenses imprévues	100 000,00	25 000,00
TOTAL	1 956 154,00	489 038,50

En section d'investissement, les dépenses concernées pour le budget annexe du port de plaisance et de pêche sont :



CHAPITRE	CREDITS VOTES EN 2021	CREDITS OUVERTS EN 2022
20 immobilisations incorporelles	23 064,00	5 766,00
21 immobilisations corporelles	569 027,21	142 256,80
TOTAL	592 091,21	148 022,80

Le Conseil municipal, ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré

DECIDE

Article Unique : d'approuver la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Voix POUR :	14
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	1

Affichée et transmise en Préfecture le : 21/01/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 19 janvier 2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 /01/2022 <p style="text-align: right;">Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI</p> 
--	---